



Assemblée générale

Distr. limitée
2 novembre 2018
Français
Original : anglais

**Soixante-treizième session
Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

Point 63 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

**États-Unis d'Amérique : amendement au projet de résolution X,
contenu dans le document [A/73/23](#)**

Question de Guam

Modifier le dix-huitième alinéa du préambule, de sorte qu'il se lise comme suit :

Notant la décision dans laquelle un tribunal fédéral des États-Unis, Puissance administrante, a dit que la participation à un référendum sur l'autodétermination ne pouvait se limiter aux autochtones, ce qui a eu pour effet d'interrompre la procédure, et notant également qu'il a été interjeté appel de cette décision,

Modifier le vingt-septième alinéa du préambule, de sorte qu'il se lise comme suit :

Rappelant les inquiétudes exprimées par un représentant du Gouverneur de Guam lors du séminaire régional pour les Caraïbes de 2017 au sujet d'une possible action en justice de la Puissance administrante contre le programme de gestion coopérative des terres mis en place à l'intention des Chamorros, et consciente que cette action en justice a été introduite au niveau fédéral en septembre 2017,

